



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 28 Novembre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 28 Novembre 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20241122-lmc1352755-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 28/11/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2024

N° 2024/288/S

Objet : Attribution d'une subvention à l'association "Sous les Lumières de Provence" et signature de la convention de subvention afférente pour l'année 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 15/11/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	45
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	13

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Monsieur Guy LE BERRE, Madame Virginie PIN donne pouvoir à Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Dominique ANDREOTTI donne pouvoir à Madame Martine BERARD, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Madame Valérie MONDONE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Emilien LEONI donne pouvoir à Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Marcelle SABARLY donne pouvoir à Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

A l'occasion des festivités de fin d'année 2024, l'association « Sous les lumières de Provence » propose à la Ville de Toulon d'installer sous un grand chapiteau un village provençal traditionnel animé en centre-ville.

Cette exposition, sur un plateau d'environ 120 m², comprend plus de 600 santons, dont une centaine mobile, une cinquantaine de maisons et de nombreux ouvrages d'art inspirés de monuments existants dans la ville, ainsi que tout un matériel technique et informatique. Les spectacles « son et lumière » avec de nombreuses scènes animées recréant les traditions locales et des métiers disparus permettent, d'une part, de perpétuer ou de refaire découvrir au public la culture provençale et, d'autre part, participent au dynamisme du centre-ville durant les festivités de fin d'année.

Pour mettre en œuvre cette action, l'association « Sous les Lumières de Provence » sollicite une subvention de 5 000 € permettant de participer aux frais de fonctionnement et d'amélioration du village provençal animé.

Dans le cadre de la politique menée en matière d'animation du territoire par la Ville de Toulon, il est proposé de soutenir ces actions et d'attribuer à l'association « Sous les Lumières de Provence » une subvention d'un montant de 5 000 € :

Nom de l'association	Tiers	Montant	Description de l'activité pour 2024	Engagement
SOUS LES LUMIERES DE PROVENCE (3237)	052027	5 000 €	Exposition d'un village provençal traditionnel animé	R301000477

Le soutien global de la Ville de Toulon étant supérieur au seuil de conventionnement de 23 000 € en raison de la mise à disposition de matériel d'un montant total estimé à 53 915 € (chapiteau pour abriter le village provençal animé et accueillir le public et divers matériels évènementiels), une convention de subvention doit être établie avec cette association.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 22 novembre 2024,

Oùï l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire : EVENEMENTIEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 06 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 novembre 2024,

Considérant la demande de subvention de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « Sous les lumières de Provence »,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention de subvention afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

